


ARRETE MUNICIPAL AUTORISANT L'OUVERTURE  
D'UN ETABLISSEMENT DE 5<sup>ème</sup> CATEGORIE RECEVANT DU PUBLIC

	ARRETE D'OUVERTURE N°	2026-011
	Bâtiment communal ouvert au public	
	Abri du Marin	

Objet :	Arrêté municipal autorisant l'ouverture d'un établissement recevant du public
---------	---

Le Maire de la commune de Plouhinec,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n°95-960 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation, et modifiant le code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu le rapport de contrôle SOCOTEC N°92420/26/2301 en date du 26 mai 2026 et portant examen de l'installation électrique au titre des articles R 4215-3 à R 4215-17 du Code du Travail ;

## ARRETE

ARTICLE 1 : L'établissement suivant est autorisé à ouvrir au public :

<i>Intitulé de l'établissement :</i>	Abri du marin
<i>sis</i>	2 place Fanch Gloaguen – 29780 Plouhinec
<i>Surface de plancher (m<sup>2</sup>) :</i>	155 m <sup>2</sup>
<i>Catégorie :</i>	5 <sup>ème</sup>
<i>Capacité maximale :</i>	96
<i>Position « debout » :</i>	96
<i>Position « assise » :</i>	96
<i>Autre forme (à préciser) :</i>	Voir modalités de configuration en annexe

Le bâtiment est constitué d'un étage non utilisé et non ouvert au public, la salle de réception en rez-de-chaussée. (voir plan en annexe)

Le bâtiment en rez-de-chaussée est constitué de :

- Une salle de réception pour une surface de 85 m<sup>2</sup>
- Une cuisine pour une surface de 22 m<sup>2</sup>
- Un espace bar pour une surface de 8 m<sup>2</sup>
- Des sanitaires dont 1 PMR pour une surface de 5m<sup>2</sup>
- Des espaces de stockage et rangement pour une surface de 16 m<sup>2</sup>
- Des déambulations pour une surface de 17 m<sup>2</sup>

Les espaces de stockage, rangement, sanitaires et déambulations ne seront pas comptabilisés dans les capacités d'accueil du public.

**ARTICLE 2** : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre les risques incendie et de panique précipités.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

**ARTICLE 3** : ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Préfet du Finistère
- Le Commandant de la communauté de Brigades de Gendarmerie d'Audierne / Plogastel



Fait à Plouhinec, le 1<sup>er</sup> juin 2026

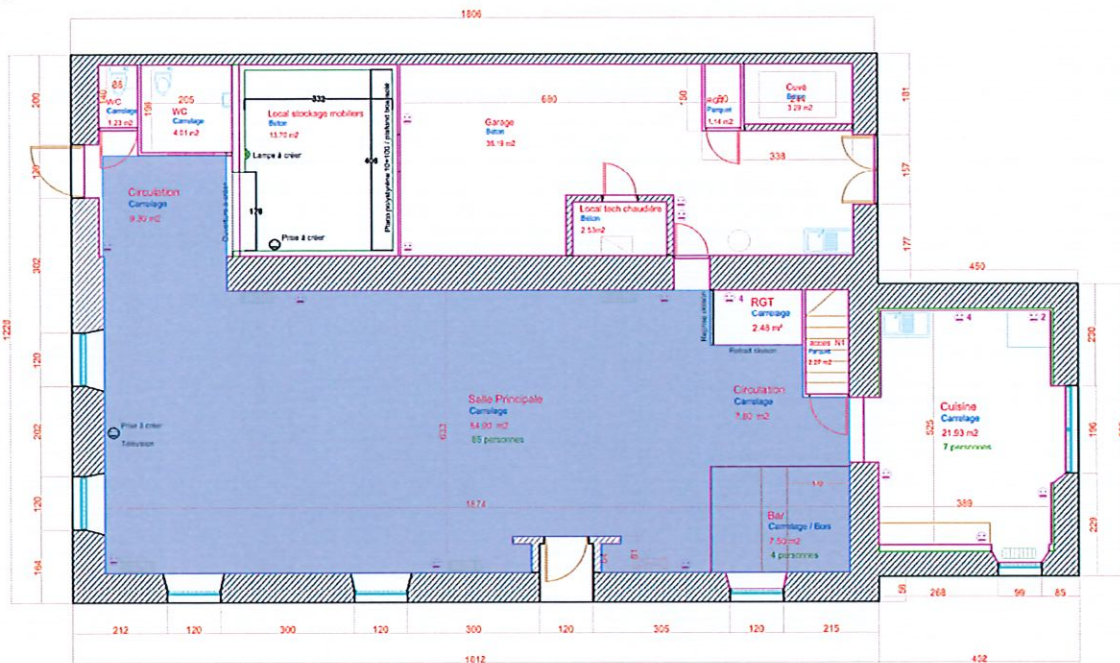
Le maire,

Yvan MOULLEC

Pour le Maire, l'adjoint  
Rémy LE COZ

ANNEXE / PLAN DU BÂTIMENT

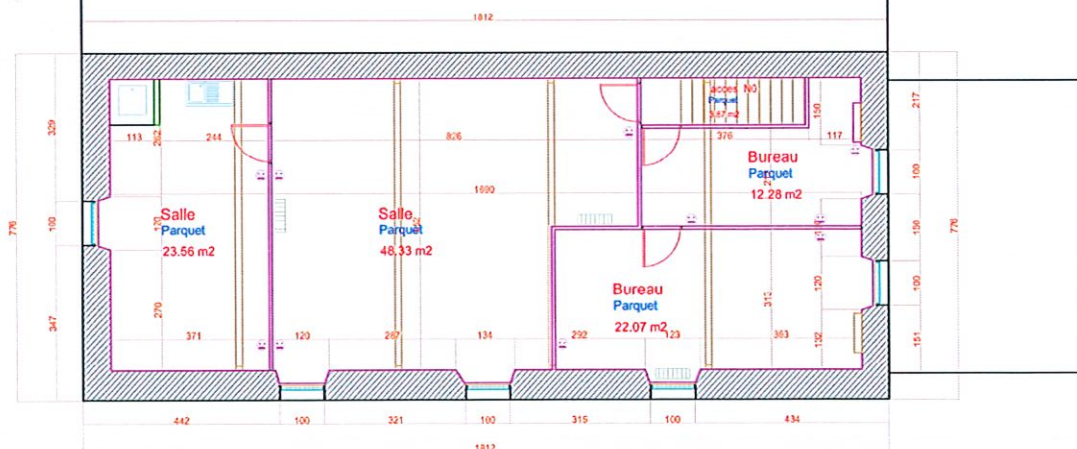
VILLE DE PLOUHINEC  
 Bâtiments communaux - Vue en plan / Abri du marin



RDC

	Chaudière/cuve
	Ballon EC
	Prise 16A
	Radiateur
	Tab/TGBT

SURFACE RDC BATIMENT /252 M2  
 SURFACE INT RDC (Su) /200 M2



NIVEAU 1

ANNEXE / MODALITES DE CONFIGURATION POTENTIALITES

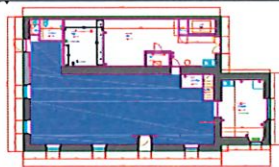
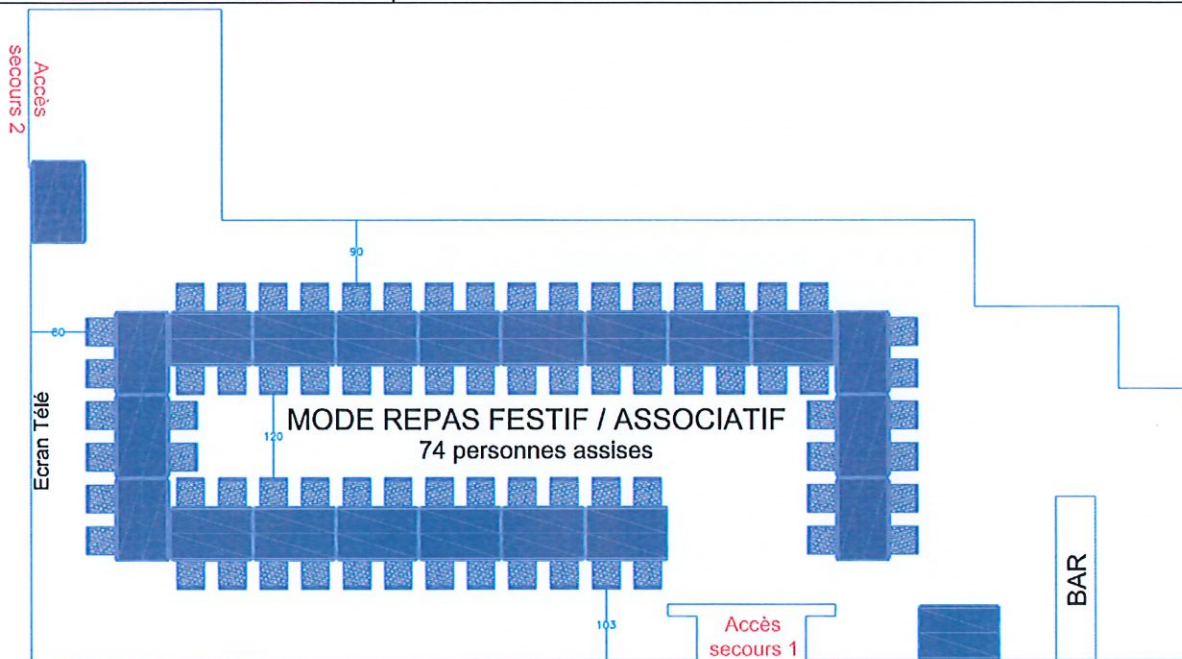
VILLE DE PLOUHINEC  
Abri du marin / Rez-de-chaussée - Modalités de configuration  
Echelle : SANS



MODE REPAS FESTIF / ASSOCIATIF

Nb personnes assises : 74

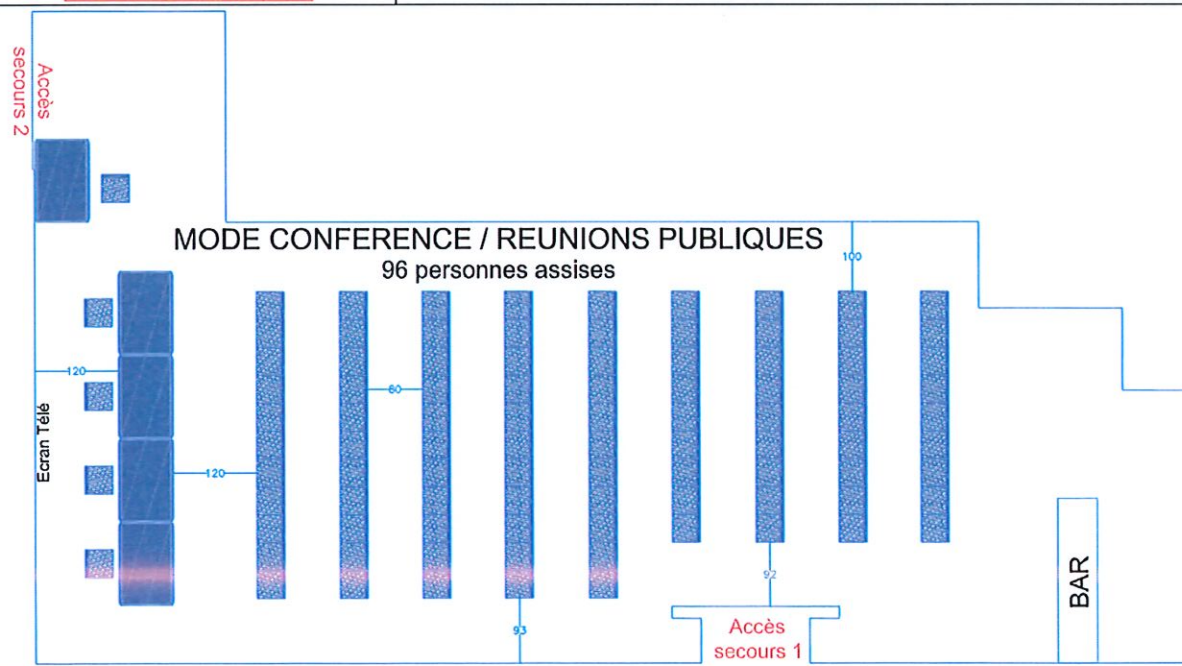
Nb personnes total maximale (y/c services) : 84



MODE CONFERENCE / REUNIONS PUBLIQUES

Nb personnes assises : 96

Nb personnes total maximale (y/c services) : 96

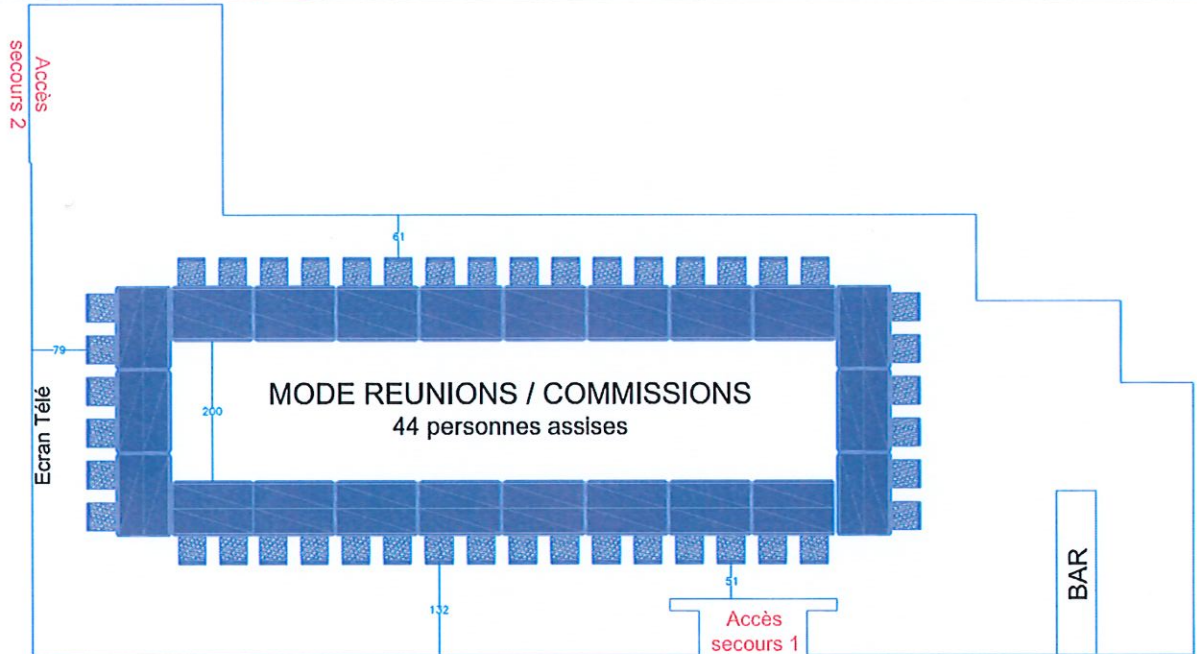


VILLE DE PLOUHINEC  
Abri du marin / Rez-de-chaussée - Modalités de configuration  
Echelle : SANS



MODE REUNIONS / COMMISSIONS

Nb personnes assises : 44  
Nb personnes total maximale (y/c services) : 54



MODE BUREAU ELECTORAL

(par bureau)  
Nb personnes assises : 24  
Nb personnes total maximale (y/c services) : 64

